



## Amende majorée sans comparution dvt le Tribunal de police

-----  
Par Bolek

Bonjour

Après un PV à la volé en janvier 2020 j'ai refuser de payer l'amande de 90? car je n'étais pas le conducteur de mon propre véhicule. En effet j'étais en arrêt maladie ce jour là (attestation AT)

Après une 1er requête j'ai une en retour que celle -ci n'étais pas recevable

Ma 2ème lettre quant à elle est restée vaine car envoyé trop tard.

J'ai effectué un 3ème recommandé avec en retour une amende majorée de 370? et 3 point??

J'ai demandé systématiquement à être cité devant le tribunal de police pour m'expliquer.

Je trouve tout cela très injuste et j'estime qu'à ce jour il y a abus de pouvoir du tribunal de police.

Prendre un avocat me couterait ente 600 à 700? donc inutile.

Que dois-je faire ??

A qui envoyer un recommandé enfin passer dvt le juge quitte à payer mon amende forfaitaire.

Meri pour vos retours

-----  
Par ESP

Bonjour

Ne comptez guère sur la possibilité de payer maintenant à titre forfaitaire.

Pour contester, il aurait fallu suivre la procédure en réglant le montant d'une consignation.